



Ensemble, pour mieux faire

SOMMAIRE

- Page 2 : **EDITO**
Nadalet
Adresses utiles
- Page 3 à 5 : **ENSEMBLE, POUR MIEUX FAIRE**
L'intercommunalité, à quoi ça sert ?
Les nouveaux statuts de la CCPA
- Page 6 à 7 : **ORDURES MENAGERES**
Eco citoyenneté
Petit mémo des règles du tri
- Page 8 : **DU NOUVEAU POUR LES SPORTIFS !**
Salle multisports du Pays d'Agout



Lors de sa création en 1997, la CCPA s'est donnée des compétences contenues dans ses statuts.

Une loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a appelé toutes les communautés de communes à mieux définir l'intérêt communautaire. Il en a résulté pour chacune d'elles la **nécessité de revoir la rédaction de ses propres statuts afin de bien préciser ses compétences et la limite entre ces dernières et celles conservées par ses communes membres**. La loi précisant que les communes ne doivent plus intervenir dans le champ des compétences transférées et ne plus conserver les moyens dont elles disposent pour les mettre en œuvre.

Une longue réflexion dont le terme était fixé au 18 août 2006 a donc été engagée par les délégués communautaires et a donné lieu à de nombreuses réunions parfois très animées et difficiles.

Vous trouverez plus loin des précisions sur notre intercommunalité et ses nouveaux statuts. **Le changement le plus important concerne la voirie intercommunale** aujourd'hui redéfinie par de nouveaux critères. Jusqu'à ce jour, la CCPA avait la charge de l'investissement alors que l'intérêt communautaire lui impose aussi, à partir de 2007, l'entretien. **Il en résultera une importante augmentation du budget voirie qui devra être compensée**, pour le contribuable, par la **non perception de la somme affectée à l'entretien de la voirie concernée par la commune**.

L'année 2007 sera aussi marquée par la mise en œuvre de la décentralisation. Ainsi, par exemple, la nouvelle organisation de la DDE va changer nos habitudes. Désormais, notre communauté ne dépendra que d'une seule subdivision (basée à Gaillac) pour régler notamment les questions d'urbanisme.

Bonne année à tous.

Que 2007 nous apporte plus de bonheur, moins de misère et de violence, plus de justice et la paix à laquelle, où qu'il vive, chaque homme et chaque enfant a droit.

Robert CLARENC
Président de la CCPA
Conseiller Général
Maire de Vielmur

En ce mois de décembre, Noël revient, on y est habitué, mais c'est aussi le retour du Nadalet. **Le Pays d'Agout retrouve pour la 2^{ème} année cette vieille tradition occitane**. Le Nadalet 2005 a connu un vif succès populaire, gageons que Nadalet 2006 rencontrera le même accueil.

Alem Surre-Garcia, l'auteur et Jean-Michel Hernandez, le metteur en scène, ont concocté un nouveau spectacle. **Pas moins de 17 habitants du Pays d'Agout, de 5 à 55 ans**, se sont retrouvés pour donner couleur, accent et talent aux personnages anciens et nouveaux. Âne, bœuf, roumegairo sont de retour ; Monsieur Carnaval, Petasson, L'aiga, ... entrent en jeu.

Enfin quoi ! Tout pour être surpris et passer une soirée inoubliable où l'humour est un invité privilégié.

Musique et chants ponctueront ce Nadalet : cabrette, accordéon et chanteuse accorderont leur violon pour donner le « la ».

La CCPA et le Conseil Général du Tarn apportent leur aide à cette manifestation. Nous remercions les communes qui reçoivent le Nadalet.



L'entrée sera libre mais pas tout à fait gratuite, Noël oblige, apportez un jouet, un livre, ... pour les enfants défavorisés. Alors d'ores et déjà, refusez toute autre invitation au cours de la "semaine 51" car vous êtes chaleureusement convié, vous, votre famille, vos amis, à déguster le cru 2006 du Nadalet Nouveau.

Mardi 19 décembre 2006 à Teyssode à 21^H

Mercredi 20 décembre 2006 à Serviès à 21^H

Jeudi 21 décembre 2006 à Cuq les Vielmur à 21^H

Vendredi 22 décembre 2006 à Cabanès à 21^H

🎁 *Meilleurs Vœux 2007* 🎁

ADRESSES UTILES

CCPA :

Communauté de Communes du Pays d'Agout

- Services administratifs

Place de l'Esplanade - Vielmur

Tél : 05 63 70 52 67

E-mail : cc.pays.agout@wanadoo.fr

Site : <http://cc.pays.agout.free.fr>

- RAM du Pays d'Agout

Place de l'Esplanade - Vielmur

Tél : 05 63 70 52 67

E-mail : ram.pays.agout@wanadoo.fr

- Médiathèque du Pays d'Agout

Saint-Paul - Tél : 05 63 75 34 13

Vielmur - Tél : 05 63 70 35 32

- SPANC

Tél : 06 10 92 73 02

C.L.A.E. (Centre de Loisirs)

Vielmur et Saint-Paul

Tél : 05 63 74 33 79

Crèche "Poussin Pousette"

7 rue du Pont - Vielmur

Tél : 05 63 75 32 32

S.I. du Pays d'Agout

16 rue de Strasbourg - Saint-Paul

Tél : 05 63 70 52 10

Déchetterie

L'Albarède

Tél : 05 63 70 99 30

Directeur de la publication	Robert CLARENC
Édité par	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 81570 VIELMUR Tél : 05 63 70 52 67 - Fax : 05 63 70 50 21
Rédaction	Communication Responsable : Michel FABRIES
Impression	Imprimerie EUREKA SERVICES - CASTRES
Photo et illustration	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'AGOUT Sylvain RAVIER
N°ISSN	1277 1953

L'intercommunalité, à quoi ça sert ?

Certains d'entre nous essayent encore de comprendre à quoi sert une communauté de communes ! Pour faire simple, il s'agit pour des communes de s'associer afin, par exemple, de financer **des projets qu'une commune seule ne pourrait pas réaliser**, ou de laisser à la Communauté le soin de **gérer des services complexes** (collecte des déchets ménagers, SPANC, ...).

Les communes de France ont vite compris l'intérêt de l'intercommunalité : il y a aujourd'hui plus de 2 300 communautés de communes en France, soit 9 communes sur 10 regroupées !

Créée en 1997, la **Communauté de Communes du Pays d'Agout (CCPA)** est un regroupement de **16 communes qui compte un peu plus de 7 000 habitants**. Là aussi, le choix d'une association a été fait pour réussir à plusieurs ce que les communes ne pouvaient plus faire seules mais aussi pour considérer désormais le territoire comme une entité globale dont le présent et l'avenir concernent tout le monde.



Aujourd'hui, pour qu'une telle association fonctionne bien, il est important que les **rôles soient clairement répartis**. Il existe ainsi entre les communautés et les communes qui les composent, un accord qui définit les missions des communautés de communes. **Cet accord est contenu dans les STATUTS** qui, pour être valides, doivent être approuvés à la majorité qualifiée des communes membres (2/3 des communes représentant au moins 50 % de la population ou inversement).

Tous les élus de ces structures ont été obligés de le revoir avant le 18 août 2006 car le législateur a considéré qu'il était trop vague. Il a exigé que soit définie une ligne de partage claire entre les compétences transférées à la communauté de communes et celles qui restent aux communes.

Intercommunalité : Français satisfaits

- **88 %** des Français qui résident dans une communauté de communes ou d'agglomération estiment que l'intercommunalité est une bonne chose pour leur commune.
- **Près de 9 Français sur 10** pensent que l'intercommunalité permet de mutualiser des moyens pour gagner en efficacité, qu'elle permet de fédérer les communes autour d'un projet de développement cohérent et qu'elle permet d'offrir de nouveaux services et équipements collectifs aux habitants.
- **63 %** d'entre eux estiment qu'elle renforce la solidarité financière entre communes riches et pauvres.
- **53 %** pensent aussi que l'intercommunalité se traduit par une hausse des impôts locaux.

	Plutôt les communes (en %)	Plutôt les structures intercommunales (en %)	NSP (en %)	Total (en %)
• Le développement économique et l'emploi	24	76	-	100
• Les transports en commun	24	75	1	100
• La gestion de l'eau potable et ou assainissement des eaux usées	32	68	-	100
• L'entretien des routes et des rues	36	63	1	100
• Le ramassage des ordures ménagères	44	56	-	100
• Les équipements culturels et sportifs	49	51	-	100
• La construction de logements sociaux	50	49	1	100
• L'aide aux personnes âgées (services à domicile, ...)	57	43	-	100
• La petite enfance (crèches, halte garderies, ...)	65	35	-	100

Une communauté de communes ne fait que ce que les communes membres lui ont demandé de faire. Ce sont les communes qui décident des compétences communautaires et de leur étendue. L'exercice de ces compétences n'a donc rien d'automatique : c'est un choix des élus qui ont considéré que, dans chacun de ces domaines, une mise en commun des réflexions et des moyens d'actions est nettement préférable à une gestion communale individuelle.

Les nouveaux statuts applicables depuis le 18 août 2006

Aménagement de l'espace

Il concerne la façon dont on organise le territoire communautaire : implantation et répartition des équipements nécessaires à la population, des zones d'activités..., tout en veillant à la qualité de vie de tous les habitants.

- **Actions favorisant le maintien et le développement des services ruraux :**
Aménager et gérer la "Maison du Pays d'Agout" afin de permettre le regroupement des services de la CCPA et de services à la population.
- **Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Création, aménagement et gestion de Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire :**
Est d'intérêt communautaire toute nouvelle ZAC à vocation économique d'une superficie supérieure à 2 ha.
- **Création, extension, entretien et promotion des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire :**



Maison du Pays d'Agout - Serviès



Circuit des Plateaux - Damiatte

Sont d'intérêt communautaire les sentiers de randonnée suivants : **Serviès** : "Circuit des Devèzes" et "Circuit du Pas du Loup" ; **Damiatte** : "Circuit des Plateaux" ; **Guitalens** : "Chemin de l'Eau". Ainsi que tous ceux qui seront créés ultérieurement quand leur distance sera supérieure à 5 km.

- **Exercice du droit de préemption et constitution de réserves foncières dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la Communauté de Communes.**

Développement économique

La CCPA souhaite créer des conditions favorables au développement de l'économie et de l'emploi. Créateur de richesses pour le territoire, le développement touristique est un autre aspect du développement économique.

- **Toutes les actions d'animation, de prospection et de promotion concourant au développement économique du territoire**
- **Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire :**



Zone d'activités - Vielmur

Sont d'intérêt communautaire les zones d'activités suivantes et leur extension dans les lieux suivants : **Damiatte** : Atelier relais Sud Filière Plast ; **Fréjeville** : Zone d'activités ; **Guitalens** : Atelier relais Bro-Gen ; **Saint-Paul** : Atelier relais Euro-Garage / Atelier relais TSD Confection / Projet de maison de retraite ; **Serviès** : Maison du Pays d'Agout / Projet de zone d'activités ; **Vielmur** : Zone artisanale "Borio Novo" / Atelier relais Ediprint / Atelier relais Passebosc.

Ainsi que toutes les zones d'activités qui seront créées ultérieurement quand leur superficie sera supérieure à 2 ha.

- **Acquisition, construction, aménagement et gestion d'opérations d'immobilier d'entreprise de toute nature sur l'ensemble du territoire hors celles concernant le petit commerce et artisanat de proximité**



Atelier Relais Bro-Gen - Guitalens



Syndicat d'initiative - St Paul

- **Tourisme d'intérêt communautaire :**
Promotion et communication touristique du territoire
Aide financière au Syndicat d'Initiative du Pays d'Agout qui sera déterminée annuellement dans le cadre d'une convention d'objectifs

Protection et mise en valeur de l'environnement

La thématique "protection et mise en valeur de l'environnement" peut regrouper des compétences très variées. La CCPA lui a toujours consacré une place privilégiée.

• Charte environnement d'intérêt communautaire :

Elaboration et révision d'une charte environnement sur l'ensemble du périmètre de la CCPA et mise en œuvre des actions qui en découlent. Elle intégrera notamment les préoccupations d'aujourd'hui : la qualité du paysage rural, la préservation de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion des terres agricoles, la prise en compte de démarches en lien avec le développement durable : économies d'énergie, énergies renouvelables, HQE (Haute Qualité Environnement), ...

• Réalisation d'un programme de plantations de haies en bordure de voirie communautaire

• Sensibilisation et information en matière environnementale par la mobilisation de moyens humains

• Collecte, tri, élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés

• Assainissement collectif et non collectif : Elaboration et révision du zonage d'assainissement et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

• Elaboration et mise en œuvre du SAGE Agout (Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau)

• Réalisation des travaux liés à la gestion de l'eau, aux milieux aquatiques, à l'entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau



Service de collecte des ordures ménagères

Création, aménagement et entretien de la voirie

Sont reconnues d'intérêt communautaire les voies répondant à l'un des critères suivants :

• Critère économique : liaison entre un centre bourg et une entreprise ou une zone d'activités économiques, liaison entre une route départementale et une entreprise ou une zone d'activités économiques.

• Critère touristique : voie communale joignant un centre bourg à un site ou un monument touristique.

• Critère des liaisons principales : liaison reliant deux centres bourgs, même si celles-ci coupent une route départementale, liaison d'un centre bourg de la CCPA à un centre bourg d'une commune voisine n'appartenant pas à la Communauté, liaison entre deux routes départementales.

Politique du logement et du cadre de vie

La mise en œuvre d'une politique du logement a pour but de permettre à chacun de vivre dans un logement décent et confortable.

Sont d'intérêt communautaire les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), les Programmes d'Intérêt Général (PIG) et toutes les opérations de même nature.

Actions sociales et collectives

L'évolution des modes de vie, du temps de travail et l'arrivée de nouvelles populations ont conduit la CCPA à donner une place privilégiée aux actions sociales et collectives.



Crèche "Poussin Poussette" - Vielmur

• Etude et mise en œuvre des Contrats Enfance et Temps Libre en association avec les communes membres cosignataires

• Gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles

• Accueil de permanences de services publics non existants sur le territoire du Pays d'Agout

• Gestion du Point Info Famille (PIF) pour favoriser l'accès des familles à l'information

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Il est nécessaire de maintenir et développer l'accès à ces équipements, outils d'intégration et de socialisation.

• Equipements sportifs : Salle de sports du Pays d'Agout située sur la commune de Vielmur.

• Equipements culturels : Médiathèque du Pays d'Agout (pôles de St Paul et de Vielmur).



Médiathèque du Pays d'Agout - St Paul

Divers

• Développer et soutenir les projets culturels, sportifs et de loisirs émanant de la vie associative du territoire

• Promotion du patrimoine public d'intérêt architectural, culturel ou touristique

• Achat de matériels pour une mise à disposition auprès des communes ou des associations du territoire

Le Centre de Loisirs aussi...

Le centre de loisirs de Vielmur avec 16 autres centres et plus de 200 enfants s'est lancé dans un concours de Récup'Art : réaliser une œuvre d'art à partir de produits à recycler.



Sculpture C.I.A.E. Vielmur

Le 31 mai 2006 la grande kermesse du tri s'est déroulée au centre de tri de Labruguière où les 200 enfants ont passé une journée inoubliable entre visite, jeux, spectacle, quizz et cadeaux.

Le Collège de Vielmur se lance dans une démarche ECO COLLEGE

La démarche ECO COLLEGE, s'inscrit dans un dispositif plus large ECO ECOLE reconnu au niveau européen. L'objectif est d'amener la "communauté éducative" (élèves, personnels, enseignants et parents) à une prise de conscience des enjeux de l'environnement et du développement durable pour aboutir à des changements de comportements et à un questionnement individuel. "La démarche ECO COLLEGE c'est avant tout essayer de faire de son mieux individuellement et collectivement au sein de l'établissement pour prendre en compte notre environnement et les gens qui le composent." explique Madame Texier-Pineau, professeur de musique au collège impliquée dans le projet.

Les thèmes retenus pour l'année scolaire 2006/2007 sont les déchets et le bruit. Après une phase de diagnostic, des actions seront mises en places et évaluées.

Brève

Des plantations d'arbres et de haies sur les talus qui s'érodent, c'est l'action que mène la CCPA. Déjà des zones ont été identifiées comme prioritaires mais si vous souhaitez bénéficier de ces plantations gratuitement, n'hésitez pas à nous contacter :

05 63 70 52 67

Nous étudierons votre demande.

Si les enfants s'y mettent, pourquoi pas nous ?

Les enfants à l'école de l'ECO CITOYENNETE



La sensibilisation des scolaires à l'écocitoyenneté est la première étape pour la compréhension et la responsabilisation face aux enjeux environnementaux. C'est pourquoi la CCPA propose aux scolaires (écoles primaires et collège) du territoire des programmes de sensibilisation à l'environnement. Parmi les thèmes abordés en

classe on trouve le tri sélectif des déchets, le recyclage du papier, le compostage, l'eau ou encore le monde du vivant. Pour compléter ces animations, des visites de la déchetterie de L'Albarède, du centre de tri de Labruguière ou de la station d'épuration de Viterbe sont organisées.

Ces actions sont conjointement réalisées entre le réseau d'écoles du Val d'Agout, le collège de Vielmur, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et la CCPA.

En 2005-2006, 20 classes ont bénéficié de cette action, soit 410 élèves. L'ensemble de ce travail s'est conclu par une exposition des travaux des élèves lors de la semaine du développement durable qui s'est déroulée du 29 mai au 4 juin 2006 et par la remise à chacun du "diplôme d'écocitoyen".



Et nous, comment pouvons nous devenir éco-citoyen ?

Être éco-citoyen, c'est une manière de se situer par rapport à l'environnement, c'est aussi une manière d'agir en responsable.

La question des déchets pose une problématique sur laquelle nous pouvons agir de façon tout à fait pratique à notre propre niveau. En tant que citoyen, nous le pouvons et nous le devons !

Le développement durable, c'est répondre aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. Il faut donc apprendre à économiser et à partager de manière équitable les ressources de l'environnement et à tenir compte des capacités limitées de la Terre à absorber les déchets et les pollutions.

Dans notre vie privée, être éco-citoyen, c'est avoir un comportement éco responsable et durable tant en terme de production que de consommation.

Chacun d'entre nous doit prendre conscience de l'impact de ses gestes quotidiens et adapter son mode de vie, ses pratiques de consommation au développement durable.

Petit mémo des règles du tri

Parce que nous pouvons tous agir au quotidien, engageons-nous sur des gestes simples

• Les plastiques

Seuls les flacons et bouteilles se recyclent.

⊖ Non recyclables : les barquettes et pots en plastique, les films plastiques, les pots de fleur en plastique.

1 tonne de plastique recyclé = entre 600 et 800 kg de pétrole brut économisés

• Les métaux

Les boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, bombes aérosols, bidons et boîtes métalliques se recyclent.

19 000 boîtes de conserves traitées = 1 voiture

• Les cartons et briques alimentaires

Les cartons, emballages cartonnés et briques alimentaires se recyclent.

⊖ Non recyclables : les cartons souillés (cartons de pizza)

1 tonne de briques recyclées = 2 tonnes de bois économisées.

• Les papiers

Les journaux, magazines, prospectus et papiers se recyclent.

⊖ Non recyclables : le papier carbone, les mouchoirs, les petits bouts de papiers

1 tonne de vieux papiers = 600 kg de papier ou 900 kg de carton



Du nouveau dans les emballages à recycler !

Ça y est !!! Les bouteilles **d'huile alimentaire** en plastique ainsi que les flacons de **ketchup** et de **mayonnaise** peuvent se recycler.

N'hésitez plus, jetez-les dans la poubelle jaune !

N'oublions pas que ces matériaux sont triés à la main. Ne les mélangeons pas avec des déchets non recyclables (restes de repas, déchets verts, vêtements...)



HORAIRES

mercredi, vendredi et samedi :

9 h - 12 h et 14 h - 18 h.

Tél. 05 63 70 99 30



Attention !

Erreurs de tri = augmentation des coûts donc des taxes.

Vous avez un jardin ?

N'hésitez plus !!!

Faites votre propre compost :
des plantes plus résistantes,
des récoltes plus importantes
et surtout...

une poubelle plus légère

Comme nous vous l'avions annoncé dans le Journal n°6 de juillet 2006, la **Salle Multisports du Pays d'Agout** va bientôt voir le jour. Tous ceux qui sont amenés à passer à proximité du collège de Vielmur peuvent facilement constater que ce projet est aujourd'hui en bonne voie.

Il est vrai que depuis plusieurs années, le collège René Cassin de Vielmur et les associations sportives demandaient que le Pays d'Agout se dote d'une salle de sport qui permette l'**accueil des collégiens** et qui réponde aux normes pour l'**organisation de rencontres officielles sportives**.

Le projet n'a pas été facile à faire aboutir et il a fallu créer un **partenariat entre la CCPA, la Commune de Vielmur, le Conseil Général du Tarn et la Région Midi-Pyrénées** pour qu'il puisse voir le jour.

Il s'agira d'une salle uniquement réservée à la pratique sportive. Pour cela, nous vous rappelons que cette salle sera dotée d'équipements sportifs pour **la pratique du basket, du hand-ball, du volley, du tennis, du badminton et du judo**. Elle sera aussi équipée d'un sol sportif qui permettra une pratique optimale de tous ces sports. Enfin, de quoi satisfaire nos sportifs et pourquoi pas susciter de nouvelles vocations !



Salle Multisports du Pays d'Agout - Novembre 2006

Calendrier de la construction

15 mai 2006 : 1^{er} "coup de pioche"

29 juin 2006 : Pose officielle de la 1^{ère} pierre en présence de Monsieur Thierry CARCENAC, Président du Conseil Général du Tarn, Monsieur Robert CLARENC, Président de la CCPA et Maire de Vielmur et Monsieur Jean CLUZEL, architecte. L'ensemble des maires du Pays d'Agout et les représentants du collège de Vielmur et des associations sportives du Pays d'Agout y étaient aussi conviés.

19 décembre 2006 : Date prévue pour la fin des travaux.



Pose de la première pierre - Vielmur

Plan de financement

Département	465.531€
Région	66.531€
Commune Vielmur	110.855€
CCPA	133.248€
Total HT	776.165€

La commune de Vielmur a cédé pour 1 € symbolique le terrain de la salle de sport à la CCPA. C'est elle qui a aussi à sa charge la réalisation du parking.

Brève

Le Pays d'Agout a besoin d'assistantes maternelles agréées. N'hésitez pas à contacter l'animatrice du R.A.M. (coordonnées p. 2) pour tout renseignement et/ou accompagnement de votre projet.